

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	39 (1951)
Heft:	791
Artikel:	Coup de sonde : le résultat d'un plébiscite peut donner des indications utiles, mais ce n'est pas un argument pour ou contre le suffrage féminin
Autor:	A.W.-G.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267491

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E 1436

J. A.

3 NOVEMBRE 1951 — GENEVE

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — N° 791

- 3 NOV. 1951

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 138, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

La coopération internationale n'est pas un vœu généreux et discutable... Elle s'impose... comme la plus urgente des nécessités.

TORRÈS-BODET

20 octobre 1951 - 6^e anniversaire
de la Charte des Nations Unies.**COUP DE SONDE**

Le résultat d'un plébiscite peut donner des indications utiles, mais ce n'est pas un argument pour ou contre le suffrage féminin.

Le journal « Coopération » du 29 octobre a publié quelques résultats provisoires de la consultation sur les droits politiques féminins. Des chiffres plus précis seront donnés ensuite mais déjà ceux-ci peuvent nous inspirer de salutaires réflexions.

Oui	45 905
Non	17 530
Bulletins nuls ou reçus trop tard	1 420
Total	64 855

Nous n'épiloguerons pas sur la manière dont la consultation s'est déroulée qui n'a pas été la même partout, puisque, selon la tradition fédérale, chaque société locale organisait le scrutin aux jours et heures qui lui convenaient. Cela importe peu. Les chiffres sont assez éloquents et les proportions assez nettes pour n'être pas modifiées par quelques corrections.

Tout d'abord, les sociétaires qui se sont dérangées pour aller voter sont en grande majorité en faveur des droits féminins, la proportion est des 3/4 à 1/4 pour l'ensemble de la Suisse. Mais si nous prenons une ville comme Genève le rapport est bien plus net en notre faveur, le 80 % sont pour (4440) et le 20 % sont contre (992). On voit donc que l'opposition est vraiment très faible dans les localités où des groupements organisés s'efforcent d'éclairer régulièrement l'opinion féminine.

Reste la masse indifférente et apathique qui n'a pas pris la peine de venir dire son sentiment sur la question posée, laissant le cinquième des sociétaires se déranger, tandis que les 4/5 environ négligent, oublient la chose ou s'en désintéressent complètement.

Voyez, voyez, diront des esprits superficiels, les femmes n'ont ni le goût, ni la bosse des questions politiques, donc il est inutile de les embarquer dans cette galère.

Nous ne tirons pas du tout les mêmes conclusions de la consultation des coopératives. Comme nous l'avions déjà dit, le mois dernier, nous nous réjouissions d'en apprendre les résultats, car ils jetten une vive lumière sur notre champ de travail; ils ne concernent qu'une portion de la population, mais ils ont la valeur d'une enquête Gallup, il convient de s'en inspirer.

Certes, la majorité de nos concitoyennes se sont montrées indifférentes, mais y a-t-il beaucoup de gens capables de venir répondre à une question théorique? Si l'on avait demandé : voulez-vous une diminution d'impôt de 50 % sur votre bordereau? Il est probable que le scrutin aurait été plus fréquent.

La plupart des femmes de chez nous n'ont pas conscience que leur situation s'est considérablement modifiée depuis un siècle. Lorsque l'Etat n'avait en mains que quelques éléments de notre existence, lorsque les impôts étaient légers pour la grande majorité des contribuables des deux sexes, on n'éprouvait pas le besoin de donner son avis aux autorités. Mais aujourd'hui, les choses ont bien changé, la part de revenu qui est prélevée sur chaque individu est

considérable, il est donc fort injuste que toutes celles qui payent ne puissent jamais intervenir lorsqu'on discute le budget. Les fonds ainsi versés à l'Etat ne sont pas utilisés, pour une bonne part, comme nous l'aurions souhaité. De plus nous nous trouvons chaque jour, un peu plus enserrées dans un réseau de lois, de règlements, d'ordonnances qui limitent notre liberté à tel point que nous nous sentons complètement dirigées par l'élément masculin de la population: nos enfants, nos malades, nos vieillards, sont élevés, traités, soignés selon des principes et des méthodes que des commissions choisissent sans que nous ayons eu un mot à dire.

De cette emprise étatique grandissante, beaucoup de femmes sont conscientes, des milliers d'entre elles l'ont dit en se rendant à la consultation coopérative, mais pour la majorité des êtres humains absorbés par leur travail et leur intérêts immédiats, cette clairvoyance est difficile.

Dès que l'une de nos indifférentes se trouve brusquement devant des complications, devant le barrage opposé par les lois, elle s'indigne, elle s'écrie: « Mais que font donc les sociétés féminines? elles n'ont pas obtenu que les lois soient changées? c'est inouï? à quoi servent-elles? »

Pour l'instant, les sociétés féminines essaient de réveiller les endormies et elles envoyent en maintes occasions, délégations sur délégations aux autorités, c'est tout ce qui est en leur pouvoir. Mais il est clair qu'elles ne peuvent, avec leurs moyens privés faire l'éducation de toute la population.

Or, l'éducation des hommes, qui la fait? du moins dans une certaine mesure? N'avons-nous pas lu cent fois dans des journaux, que le citoyen suisse est constamment tenu en haleine par les nombreuses votations? que cet appel fréquent à son opinion le discipline, l'instruit, le rend plus mûr que d'autres citoyens des démocraties à système représentatif?

Nous avons emprunté la matière de cet article à une étude parue dans le Süddeutsche Zeitung et due à la plume autorisée du Dr Hilde Hess.

On constate que, pendant des siècles, la femme a été moins productive dans le domaine des sciences que l'homme. Cependant, autrefois, il est arrivé que la carrière scientifique fut embrassée par telle ou telle représentante du sexe féminin. Il y a eu des professeures femmes dans les facultés de médecine ou de droit de l'Université de Bologne depuis le moyen-âge; on peut citer aussi une ou deux astronomes allemandes au 17^e et au 18^e siècle.

Les femmes se sont intéressées aux questions pédagogiques, culturelles ou sociales plu-

si la pratique des droits civiques forme les électrices, il faut admettre que cette même pratique formerait les électrices et que, puisque nos Suissesses en sont privées, il ne faut guère s'étonner qu'une forte proportion d'entre elles soit encore indifférente.

Nous irons plus loin, ne pensez-vous pas qu'on commet une grave erreur en laissant la moitié féminine de la population à l'écart de cette formation pratique civique? On déplore que les électrices négligent trop souvent leurs devoirs et désertent les scrutins, qui sait s'ils n'ont pas subi l'influence d'une mère indifférente? incapable de saisir les responsabilités qui incombe à chacun?

Un pays qui porte une trop lourde charge d'égoïstes calfeutrés dans leur existence personnelle n'est-il pas menacé dans sa santé? A nous de tirer les conclusions de semblables constatations.

Ce n'est pas parce que la majorité des femmes désire voter qu'il faudrait leur donner les droits politiques c'est parce que la discipline civique les rendrait plus utiles au pays.

A. W.-G.

Le Label, moyen d'action sociale entre nos mains

Toute femme, qu'elle exerce personnellement une profession, ou qu'il s'agisse de son mari, de ses garçons ou de ses filles, désire que les salariés jouissent de conditions de travail aussi favorables que possible, tant du point de vue matériel que moral. Toutes ces femmes, par expérience, connaissent l'importance de ces facteurs pour une vie de famille prospère. C'est pourquoi elles voudraient toutes contribuer au progrès social et lui apporter leur suffrage.

Ce que beaucoup de femmes ne savent pas encore, c'est qu'il ne tient qu'à elles qu'il en soit ainsi. Les femmes ont en effet droit de suffrage en matière de salaires et d'entente entre employeurs et employés. Elles peuvent exercer effectivement ce droit, dans leurs achats par exemple, en exigeant et en achetant par principe des articles qui ont été produits à des conditions de salaire et de travail favorables. Ces articles sont reconnaissables à la marque Label.

La marque Label, brevetée, est « la marque d'un travail équitablement rémunéré » et elle est délivrée par l'Organisation Suisse Label (OSL) à des entreprises qui ont justifié de leur droit à l'obtention de la marque Label, L'OSL, politiquement et confessionnellement neutre, a pour objet l'amélioration des conditions sociales des travailleurs, le développement de pratiques commerciales loyales, d'un esprit d'entente entre employeurs et employés et du sentiment de la solidarité et de l'interdépendance des différents groupes économiques. L'OSL comprend une section d'em-

ployeurs, une section de salariés et une section de consommateurs. Chacune de ces sections est représentée au comité directeur du Label avec droit égal de parole et de vote. La section des consommateurs est représentée par des délégués féminins.

Il est hors de doute que toutes les femmes approuvent intimement les buts esquissés ci-dessus de l'OSL. Mais cela ne suffit pas. Elles doivent faire dans leur entourage de la propagande en faveur du mouvement Label et « voter » dans la pratique pour l'idée Label. Toute la vie économique, comme on sait, est centrée sur l'acheteur. Les producteurs fabriquent et le commerce met en vente les articles qui sont demandés par le consommateur.

La masse des acheteurs est composée d'ouvriers et d'employés. Chacun d'eux a directement intérêt à favoriser le progrès social en achetant des produits « équitablement rémunérés ». Et comme la plus grande partie, de beaucoup, de tous les articles d'usage quotidien sont achetés par les femmes, le comportement délibéré de celles-ci en leur qualité d'acheteurs a une importance décisive. La marque Label leur sert de guide, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt de la communauté. Il est de première importance pour le développement social et pour le maintien de la santé de notre vie économique qu'un nombre toujours plus grand de femmes prennent conscience de la possibilité qui leur est offerte par la marque Label et qu'elles agissent alors en conséquence en faisant leurs achats.

ASSURANCE POUR LA VIEILLÉSSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACOMME

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

